



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2911 décrétant l'exécution de travaux sur les bâtiments municipaux, ainsi qu'un emprunt de 3 560 000\$, à ces fins a été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal le 21 janvier 2020;
- par les personnes habiles à voter le 17 février 2020; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, à l'exception des jours fériés, du lundi au jeudi, de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à midi.

Donné à Pointe-Claire, ce 3^{ème} jour de juin 2020.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2911 decreeing the execution of works on municipal buildings, as well as a borrowing in the amount of \$3,560,000 for this purpose, has been approved according to the Law:

- by the Municipal Council on January 20, 2020;
- by the qualified voters on February 17, 2020; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Habitation" May 26, 2020.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, with the exception of legal holidays, from Monday to Thursday, from 8:00 a.m. until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. until noon.

Given at Pointe-Claire, this 3rd day of June, 2020.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk